

VOIRIE INTERCOMMUNALE 2017: LE MAS D'AZIL PAGE 1

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur
1	Ch. de la Raynaude à la RD 119	part de la RN 119 et se termine à la place du hameau de Raynaude	756
2	Ch. de Plagne à Pailhol	part du RD 49 passe à Plagne Gouzy et se termine au hameau de Pailhol	1 850
4	Ch. du Mas d'Azil à Pontic	part du Mas d'Azil en prolongement de la rue du Castéra passe à Caoué, Laliq et se termine à Pontic à l'embranchement du chemin Périssère	2 726
5	Ch. des Plâtrières de Gausserang à la RD 119	part de la RD 119 passe à Gausserang et se termine aux Plâtrières de Gausserang (gîte de Sarradas)	1 060
6	Route du Dolmen	part de la RD419 à proximité du pont sur l'Arize, passe à Frescaty et se termine à Commavère (tracé prolongé de Lasserre à Comavère)	4 480
7	Ch. de Lamothe à la RD 15	part du RD 15 franchit le ruisseau de Camarade et se termine au hameau de Lamothe à la VC 112	610
8	Ch. de Balança à la RD 119	part de la RD 119 au lieu dit "Le Saut" et se termine au hameau de Balança	207
12	Ch. de Caoué de Coume	Part de la VC 119 et se termine à Caoué de Coume	260
15	Ch. de Peyramond	Part de la VC 4 et se termine à Peyramond (partie revêtue)	585
16	Ch. de Périssère	Part de la VC4 et se termine à Périssère	340
19	Ch. Traverse Arize à Maury	Par de la RD119, traverse l'Arize et aboutit à la VC 119	290
102	Ch. de Peyboué	part de la RD 119 au Mas d'Azil au faubourg près du lavoir, passe à Peyboué et aboutit à la VC n°4 à Foubarascou (tracé modifié)	623
103	Ch. de Baluet	part du RD 15 au Saret se termine à Baluet (à Capes en bas de Baluet)	630
105	Ch. du Mesplé	part de la RD 419 au cimetière, en direction du Mesplé et se termine à l'embranchement de Brusquette	218
108	Ch. de Millorat	part du RD 15, passe à Lamargie et se termine à Milhorat (tracé modifié)	1 470
109	Ch. de Lafage	part de Lafage et aboutit à la VC n°6 près de l'embranchement de Lasserre	490
110	Ch. de la Querette	part de la VC n°6 et se termine à La Quérètte en passant au Tucol (tracé modifié)	2 080
111	Ch. de Bidot	part de la VC6 à Frescaty et se termine à Bidot (tracé modifié, via un bout de VC 108 abandonné)	1 460
112	Ch. du Gay	Part de la RD15 et se termine à Rouaix (tracé modifié)	560
115	Ch. de Lassalette	part de la VC 6 et se termine au lieu dit Lassalette (tracé modifié)	635
119	Ch. de Coume	part de la RD 49 près de Plagne et se termine en bas de la ferme de Coume	500

VOIRIE INTERCOMMUNALE 2017: LE MAS D'AZIL PAGE 2

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur
120	Ch. du Cazai	part de la VC n°6 et se termine au Cazai	210
122	Ch. de la Gloriette	part de la VC n°115 au lieu dit « La Gloriette » longe le ruisseau de Barthe qu'il franchit ensuite et où il se termine	150
123	Ch. de Malepugne	part de la VC n°115 au lieu dit 'La Gloriette", se dirige au Nord vers Bellevue et se termine au Nord à la Parcelle n°743 section A	325
124	Ch. de la Périsse	Part de la VC123 et arrive à la Périsse (section revêtue)	115
201	Ch. de la Grotte	part du RD 49 au pont de Roquebrune, passe sur la grotte et aboutit à la RN 119 au droit de l'ancienne station de filtrage des eaux	1 649
202	Ch. du hameau de Lasserre au C 6	part du C 6 et se termine au hameau de Lasserre	200
301	Ch. de Fouchet	Part de la RD15 et se termine au hameau de Fouychet	1 010
302	Ch. du Pélut	Part de la VC 301 et se termine au hameau du Pélut	175
303	Ch. du Plech	Part de la VC 303 à Ferme Le Pleich	120
304	Ch. du Peyret	Part de la RD 49 et se termine au Peyret	1 400
305	Ch. de la Poustoule	Part de la RD 15 et se termine à Lapostoul (partie revêtue)	715
306	Ch. de Seignas	Part de la RD15 et se termine à Seignas Haut	1 290
307	Ch. de Lessé	Part de la VC 201 et se termine à Lessé	810
308	Ch. de Coume	Part de la VC 119 et aboutit à la ferme de Coume	315
309	Ch. de Millade	Part de la VC 4 à Caoué et se termine à Millade	1 120
310	Ch. du Prugnou	Part de la RD 49 jusqu'au Prugnou	95
TOTAL			31529